



CELINE TELLIER

MINISTRE WALLONNE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE,

DE LA FORET, DE LA RURALITE ET DU BIEN-ETRE ANIMAL

G O U V E R N E M E N T W A L L O N

Namur, le 24 JAN. 2022

Maîtres Michel Delnoy et Zoé Vrolix  
Explane,  
Rue Saint-Hubert, 17  
4000 Liège

Contact : Cellule Environnement  
DEHARRE Pauline  
081/253.933  
[pauline.deharre@gov.wallonie.be](mailto:pauline.deharre@gov.wallonie.be)

Nos Réf. CeT/JuB/SiV/PaD/MuC/22-8943  
Vos Réf. BURGMIN/MIDE-hebo

**Objet** : Projet de décret - code de la gestion des ressources du sous-sol.

Maîtres,

Vos courriels du 30 novembre 2021 et du 7 janvier 2022 me sont bien parvenus et ont retenu toute mon attention.

L'avant-projet de décret instituant le code de la gestion des ressources du sous-sol a été adopté en première lecture par le Gouvernement wallon le 14 juillet 2021. Conformément à la décision du 14 juillet 2021, différentes instances ont été invitées à remettre avis sur cet avant-projet de décret. Mes services analysent actuellement ces avis avant de proposer ce texte en deuxième lecture au Gouvernement wallon. Le Conseil d'Etat sera consulté, comme le prévoit la procédure, entre la deuxième et la troisième lecture.

Je vous prie de recevoir, Maîtres, mes salutations les meilleures.

La Ministre,



Céline TELLIER